

RAPPORT ANNUEL 2017



Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con handicap



► Impressum

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Effingerstrasse 55
3008 Berne

T 031 390 39 39

F 031 390 39 35

info@agile.ch

www.agile.ch

PC 30-16945-0

IBAN: CH49 0900 0000 3001 69450

Une version électronique accessible du rapport annuel est disponible sur www.agile.ch.

► Sommaire

Impressum	2
Sommaire	3
Nous devons tous revendiquer davantage d'égalité	4
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap – Décidons ensemble !	6
Capacité de flexibilité	8
L'égalité, un sujet clé pour AGILE.CH	12
Goutte à goutte, l'eau creuse la pierre	16
Secrétariat romand : une passerelle	21
40 organisations membres + secrétariat central = AGILE.CH	25
Sous le signe de la consolidation	27
Recherche de fonds : une affaire de plus en plus épineuse	29
Les efforts d'économie se poursuivent	31
Bilan	33
Résultat de l'exercice comptable	34
Rapport de Révision	36
Reliée à un réseau	38
Organisations membres	40
Organisation	43

► Nous devons tous revendiquer davantage d'égalité

La Constitution fédérale définit la notion d'égalité comme suit: tous les êtres humains sont égaux devant la loi, et nul ne doit subir de discrimination. Notamment et justement pas du fait d'un handicap corporel, mental ou psychique. Mais lorsque les personnes handicapées sont réduites à leurs handicaps, c'est le facteur « coût » qui est mis au premier plan, et l'on oublie la personne, sa dignité et ses droits.

Il y a 20 ans déjà, 8000 personnes se sont rassemblées pour participer à la plus grande manifestation de personnes en situation de handicap organisée jusqu'alors en Suisse dans le but de réclamer l'inscription de dispositions contraignantes dans la Constitution fédérale. Dans le sillage de cette manifestation, la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle a pour but de contribuer à prévenir, à réduire ou à éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées dans leur quotidien. Bien que beaucoup de choses aient bougé en faveur de l'égalité des personnes en situation de handicap depuis, la volonté sérieuse de promouvoir l'égalité des personnes handicapées fait défaut dans bon nombre de domaines et à différents niveaux politiques, a fortiori si cette promotion a un coût.

AGILE.CH s'engage en faveur de l'égalité des personnes handicapées depuis toujours, principalement en sensibilisant la société. Il convient de rendre constamment attentifs le monde politique, l'administration, l'opinion publique et les médias au fait que l'égalité des personnes en situation de handicap n'est toujours pas une évidence. En particulier au niveau communal, on constate encore de sérieuses lacunes. Inciter en particulier les communes à se pencher davantage sur la question de l'égalité des personnes en situation de handicap, c'était aussi le but de la manifestation « L'égalité pour les personnes handicapées, maintenant ! 20 ans d'attente, ça suffit. » le 17 mars 2018 à Berne.

AGILE.CH l'a organisée en collaboration avec des organisations membres ou partenaires, et sa préparation a mobilisé beaucoup de ressources à l'interne en 2017.

Mais maintenant, il appartient à chacun d'entre nous de faire valoir son droit à mener une vie sans discriminations dans sa commune. Engagez-vous ! Faites entendre votre voix ! Car ensemble, nous sommes forts ! Ensemble, nous irons plus loin !

Stephan Hüsler, Président

► AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap – Décidons ensemble !

AGILE.CH est la faitière des organisations de l'entraide des personnes handicapées en Suisse. Fondée en 1951 sous le nom d'ASKIO (Fédération suisse des organisations d'entraide pour malades et invalides), AGILE.CH compte aujourd'hui 40 organisations membres.

En Suisse, plus de 1,8 million de personnes vivent avec un handicap. Leurs intérêts sont défendus par de nombreuses associations et organisations de tailles très diverses. L'entraide se distingue de l'aide spécialisée. La particularité des organisations d'entraide tient au fait qu'elles sont dirigées par des personnes directement concernées par un handicap.

AGILE.CH s'engage pour l'inclusion, l'égalité et la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faitière défend les intérêts de 40 organisations de personnes handicapées au sens d'une politique nationale du handicap. Les organisations membres d'AGILE.CH représentent toutes les personnes handicapées, tous handicaps confondus, ainsi que leurs proches.

AGILE.CH se conçoit comme une force politique qui se bat pour le droit des personnes handicapées à mener une vie autodéterminée en tant que membres à part entière de notre société. AGILE.CH s'engage en outre dans les domaines assurances sociales, politique sociale et financière, emploi, intégration professionnelle, formation et mobilité.

Le secrétariat général d'AGILE.CH se trouve à Berne. Il est dirigé par des personnes concernées et emploie 10 personnes sur lesquelles se répartissent 5,5 postes à plein temps. En tant qu'association d'utilité publique, AGILE.CH est dépendante de soutiens financiers. De nombreux donateurs, des institutions privées et publiques apportent leur soutien à AGILE.CH et montrent ainsi leur solidarité avec les personnes handicapées.

Chiffres clés

Organisations membres	40
dont membres actifs	29
dont membres solidaires	11
Budget annuel	env. 1 million de francs

► Capacité de flexibilité

Début 2017, le calendrier semblait clair en matière de politique sociale: nous devons accompagner la réforme des PC, puis la 7^e révision de l'AI. Il fallait ensuite se positionner par rapport à la votation sur la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Et, en guise de dessert, dresser un bilan des cinq années de la contribution d'assistance pour élaborer un plan d'action et améliorer l'accès à cette prestation qui favorise l'égalité. Mais comme bien souvent en politique, le calendrier a dû être adapté à maintes reprises.

Les personnes qui ont à leur actif un long engagement politique le savent: en politique, l'exception est la règle. AGILE.CH a donc réagi aux changements de calendrier avec sa flexibilité et son adaptabilité légendaires. L'équipe de politique sociale est bien rodée. Composée de la responsable de politique sociale, de la secrétaire romande et de la collaboratrice scientifique, elle a régulièrement visité le site Internet du Parlement, des partis, des syndicats et d'autres groupes d'intérêts. Elle a suivi les rebondissements des affaires politiques, s'est forgée une opinion, a consulté des organisations membres et amies, et a soumis des propositions dans les débats et processus politiques. Par le biais d'entretiens personnels, de l'« Info aux membres » et de la revue, les organisations membres ont été informées en continu de l'évolution des différents dossiers.

Accompagner les réformes législatives

En 2016, le Conseil fédéral a mis en consultation de nombreuses révisions législatives. Au cours de l'année de référence, la balle était dans le camp du Parlement à dominante bourgeoise depuis 2015, ce qui est clairement ressorti dans le cadre de certains projets.

Le Conseil des États s'est saisi en tant que premier conseil de la réforme des prestations complémentaires (PC). Avec d'autres organisations, AGILE.CH est intervenue, hélas en vain, pour que les représentants des cantons ne pensent pas qu'aux finances de leur

royaume, mais considèrent les personnes qui ont besoin des PC pour vivre. Certes le Conseil national a rabeté le temps de délibération, mais pas l'orientation de la réforme : malgré les promesses faites de maintien du niveau des prestations, la chambre basse les a rognées encore plus que le Conseil des États. Le Conseil national affirme par ailleurs, en dépit des faits, que la diminution des prestations et la restriction de la liberté de propriété des personnes qui perçoivent des PC seront compensées par l'augmentation des loyers pris en compte. Mais en réalité, le montant pour les loyers n'a pas bougé depuis 2001, et les bénéficiaires des PC ont dû, ces 16 dernières années, consacrer une part croissante de leurs PC non pas à leur santé, leur nourriture ou leur participation à la vie sociale, mais aux loyers qui n'ont cessé d'augmenter.

Comme le Parlement n'a pas conduit la réforme des PC dans les délais impartis, il a gelé le message présenté par le Conseil fédéral en février 2017 sur la 7^e révision de l'AI. Cette dernière nous occupera en 2018.

Si la réforme des PC a pris plus de temps que prévu, le Conseil des États a par contre mis les bouchées doubles pour réviser la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales. Les représentants des cantons ont décidé en un temps record que les assurés sociaux soupçonnés d'abus devaient être à l'avenir surveillés, en vertu d'une base légale. Conformément à la volonté du Conseil des États, les offices AI pourront utiliser davantage de moyens techniques pour surveiller les personnes soupçonnées, dans plus d'endroits et sur une période plus longue que n'en a le droit la police, lorsqu'il s'agit de débusquer de potentiels fraudeurs fiscaux ou des individus proches de la mafia. La majorité des conseillers aux États, pourtant favorables à l'état de droit, sont restés sourds à notre critique concernant l'atteinte massive aux droits des assurés.

Réforme Prévoyance vieillesse 2020

Même si la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ne faisait pas – et ne fait pas – partie des missions principales d'AGILE.CH, nous nous sommes exprimés sur ce sujet à plusieurs reprises. Peu de personnes voulaient en effet admettre qu'avec cette réforme, le premier

pilier – c'est-à-dire l'AVS et l'AI – aurait été scindé en deux pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, et ce à l'encontre de la Constitution fédérale. Les bénéficiaires d'une rente AI auraient en effet été discriminés par rapport aux bénéficiaires d'une rente AVS. Avec des conséquences également pour les rentes des caisses de pension. Rares étaient les parlementaires également conscients qu'une augmentation de l'âge de la retraite des femmes aurait eu pour conséquence des dépenses supplémentaires pour l'AI. Malgré cette situation initiale peu réjouissante, AGILE.CH s'était prononcée favorablement pour le projet soumis au vote, au vu de la situation globale de la prévoyance vieillesse. Nous faisons donc partie des perdants le 24 septembre.

Contribution d'assistance: un gâteau d'anniversaire un peu sec

Le rapport final sur la contribution d'assistance publié par l'OFAS fin octobre ne contient pas de révélation fracassante: plus de 80 % des bénéficiaires sont satisfaits, même si la charge administrative est lourde, en raison du modèle de l'employeur. Les bénéficiaires sont toutefois deux fois moins nombreux que prévu, ce qui montre que la contribution d'assistance est encore assez peu connue, qu'elle n'est pas accessible à certaines catégories de personnes et qu'elle peut être améliorée. C'est pourquoi AGILE.CH a fixé deux axes de développement qu'elle poursuivra en 2018, en collaboration avec l'OFAS notamment. Ce dernier a invité les organisations de personnes handicapées à prendre part aux discussions qui porteront sur l'amélioration de cette prestation. La collaboratrice scientifique d'AGILE.CH, experte en la matière, y participera. AGILE.CH est également active au Parlement et soumet des propositions concrètes pour simplifier le modèle de l'employeur et permettre une meilleure reconnaissance des besoins d'assistance.

La politique de santé fait partie de la politique sociale et sociétale

Le système de primes par tête appliqué par les caisses maladie, le montant de la franchise pour les soins médicaux, le combat pour le remboursement des offres thérapeutiques en cas de maladies rares, les hôpitaux non accessibles, la prise en charge des frais de traitement des handicaps et maladies présents à la naissance, le prix des médicaments,

possibilité d'accès à la procréation médicalement assistée: la liste des thématiques de santé auxquelles nous nous sommes attachés est encore longue. Elles marquent la vie quotidienne de nombreuses personnes représentées par nos organisations membres. Parfois de façon très concrète, lorsqu'il s'agit du montant des soins pris en charge et de la quote-part. Cela concerne également la prise en compte des personnes atteintes de handicap ou de maladie chronique, et leurs droits à un traitement médical. L'année passée, AGILE.CH a traité de plus en plus de thématiques de ce genre. Durant les prochaines années, nous continuerons à nous exprimer sur ces points, afin d'insérer nos propositions dans les discussions.

Le courage d'intervenir

En raison d'une demande récurrente, AGILE.CH a de nouveau proposé deux cours d'initiation à la représentation politique des intérêts en 2017, à des participants de Suisse alémanique et romande. En guise de préparation, les participants étaient invités à exposer des projets individuels qu'ils souhaitent aborder au niveau communal, cantonal ou fédéral. Le jour du cours, les idées ont été concrétisées et placées dans leur contexte pour définir un plan de mise en œuvre. Comme toujours, les participants ont été particulièrement impressionnés par la visite du Palais fédéral et l'échange avec un conseiller national de langue allemande et française.

Chiffres clés

Sièges dans les commissions, groupes de travail, délégations	7
Séances d'une demi-journée/nombre d'heures de travail incluant la préparation	15/75 heures
Recherches approfondies/nombre d'heures incluant la préparation	4/14 heures
Nombre de présentations et participation à des débats/nombre d'heures, incluant la préparation	5/40 heures
Nombre de formations/nombre d'heures, incluant la préparation	6/92 heures

► L'égalité, un sujet clé pour AGILE.CH

Égalité, inclusion et participation sont des droits fondamentaux auxquels les personnes avec handicaps peuvent prétendre. Pourtant, c'est encore loin d'être une évidence. Parfois, ces droits fondamentaux doivent être défendus et arrachés de haute lutte. C'est pourquoi le combat en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la participation est le fil rouge de toutes les activités d'AGILE.CH.

Le début de l'année 2017 a été marqué par la dissolution du Conseil Égalité.ch qu'AGILE.CH a soutenu financièrement et dont elle a assumé la direction. AGILE.CH devait donc trouver de nouvelles voies pour poursuivre son action sur le thème de l'égalité. C'est à cette fin que le Comité a approuvé la création d'un poste de responsable de l'égalité. Ce dernier a été pourvu par un expert de la question avec une prise de fonction en janvier 2018.

Présentations, cours et coaching

Malheureusement, l'égalité des personnes en situation de handicap n'est toujours pas une évidence. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'effectuer un travail de sensibilisation et de promouvoir cette thématique auprès d'un public plus large. En 2017, à sept reprises, AGILE.CH a été invitée à parler de ce sujet lors de conférences ou à participer à des tables rondes, et mener des ateliers sur l'égalité des personnes en situation de handicap.

Comme en 2016, nous avons également eu l'opportunité l'année dernière de dispenser deux heures de cours sur la thématique « L'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap » dans un institut de formation des accompagnateurs sociaux.

Une autre demande réjouissante nous a également été adressée par la Conférence des organisations argoviennes pour personnes handicapées (KABO). Son comité a sollicité le coaching d'AGILE.CH pour renforcer l'entraide au sein de la KABO, mais aussi dans le canton d'Argovie de manière plus générale.

Les conférences, les cours et le coaching offrent tous l'opportunité bienvenue et absolument nécessaire de promouvoir et faire davantage connaître l'entraide des personnes en situation de handicap.

« Les mots sont trompeurs »

En 2016, AGILE.CH avait publié en langue allemande la brochure « Sprache ist verräterisch. Sprachliche Diskriminierung von Menschen mit Behinderungen » Véritable best-seller, celle-ci a reçu un écho positif très important. Il est apparu que ce problème de la discrimination linguistique ne se cantonne pas à l'allemand, mais existe également en français et en italien. En 2017, AGILE.CH a donc publié les versions française et italienne de la brochure. Il ne s'agit pas à proprement parler de traductions mais de versions à part entière puisque chaque langue fonctionne différemment. À l'instar de la brochure allemande, les versions française et italienne ont été adressées à des journalistes, personnalités politiques, membres des autorités et écoles ; elles sont également vendues au grand public. Et celles-ci ont reçu le même écho très positif.

L'importance du conseil

Il apparaît régulièrement que le conseil est nécessaire dans le vaste domaine de l'égalité, sur des aspects les plus divers et dans des milieux également très variés. Pour de nombreux clients très différents, AGILE.CH est devenue une interlocutrice et une source de conseils, comme l'illustrent les exemples suivants. AGILE.CH a siégé au comité du projet « Grüne Freiräume für alle » (« Des espaces verts pour tous ») de la ZHAW. Ainsi, elle a fait part de ses remarques pour réaliser un aménagement sans obstacles de jardins publics pour personnes en situation de handicap, quel qu'il soit. AGILE.CH était également représentée lors des ateliers de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). L'OFPP travaille actuellement au développement du système d'alarme Alertswiss en tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap. AGILE.CH avait également une mission de conseil pour l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique qui a préparé la visite d'une délégation suisse aux États-Unis. Celle-ci travaillera sur le thème de l'égalité des personnes handicapées. Enfin, il est particulièrement réjouissant que des étudiants contactent régulièrement AGILE.CH pour obtenir des conseils dans le cadre de leurs projets ou de leurs travaux de semestre ou de diplôme.

Participation politique

À l'automne 2015, avant les élections fédérales, AGILE.CH et Procap ont mené conjointement une action de sensibilisation sous la devise « Les personnes handicapées votent. Et sont éligibles ! ». Les deux organisations ont ensuite remis au Parlement une pétition demandant à ce que la participation politique des personnes en situation de handicap soit encouragée. Fin octobre 2017, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a traité la pétition. Après avoir auditionné notamment un représentant et une représentante d'AGILE.CH, elle a déposé à l'unanimité un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner quelles mesures permettraient de lever les obstacles à la participation politique des personnes en situation de handicap. Fin novembre 2017, ce postulat a été accepté par le Conseil des États. Il ne reste plus qu'à espérer que ce premier jalon sur la bonne voie permettra bientôt aux personnes handicapées de faire valoir pleinement leurs droits civiques, de participer à la vie politique et d'assumer des responsabilités politiques.

Chiffres clés

Nombre de conférences	7
Conseils approfondis sur l'égalité	6
Coaching	1

► Goutte à goutte, l'eau creuse la pierre

«La goutte d'eau cave la pierre, non par la force, mais en tombant souvent.» (Ovide, poète romain, 43 av. J.-C.–17 apr. J.C.). Autrement dit, la persévérance est souvent plus efficace pour parvenir à ses fins qu'une tentative unique. Une goutte d'eau ne peut à elle seule creuser une pierre. En revanche, un égouttement prolongé peut générer une concavité dans un rocher.

La «persévérance» a toujours été le mot d'ordre d'AGILE.CH. C'est à force de persévérance que nous avons imposé les positions et les revendications des personnes en situation de handicap dans le processus politique, notamment dans Prévoyance vieillesse 2020, la 7e révision de l'AI, la réforme des PC, le rapport final sur la contribution d'assistance et la révision de la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). Autant de thèmes qui nous occuperont également durant l'année à venir.

En parallèle, nous avons exploré de nouvelles voies pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap. Notre réussite parle d'elle-même :

- À compter du 1^{er} janvier 2018, les parents qui soignent leurs enfants gravement malades ou lourdement handicapés à domicile recevront une contribution plus importante de l'assurance-invalidité ;
- Suite à une pétition remise par AGILE.CH et Procap en septembre 2015, le Conseil fédéral est chargé d'éliminer les obstacles à la participation politique des personnes en situation de handicap ;
- Enfin, grâce à l'intervention d'AGILE.CH et de ses organisations membres, les CFF ne réduiront pas les annonces concernant les correspondances dans les trains et les gares.

Après les changements et le manque de personnel qui ont marqué 2016, le service de communication a réussi sa mise en place en 2017. Cela a été possible grâce à des voies de communication et de décision rapides et simples, mais aussi à une nouvelle alchimie qui fait ses preuves. Des améliorations plus ou moins importantes pourront ainsi être progressivement apportées en toute simplicité.

L'égalité, notre cheval de bataille permanent...

L'égalité devient naturelle lorsque nous n'avons pas à la revendiquer. Nous n'en sommes pas encore à ce stade. Beaucoup de cabinets médicaux suisses – des lieux primordiaux pour les personnes handicapées – ne sont pas construits et aménagés de manière accessible pour elles. Avec la brochure «Ist Ihre Praxis hindernisfrei?» («Votre cabinet est-il accessible?»), AGILE.CH entend apporter sa contribution pour que les personnes en situation de handicap puissent accéder facilement et sans obstacles aux soins médicaux ambulatoires. La faïtière a élaboré le contenu de la brochure en collaboration avec ses organisations membres et intervient régulièrement pour les partenaires et sponsors qui soutiennent la publication.

...notamment avec le rassemblement «L'égalité pour les personnes en situation de handicap, c'est maintenant! 20 ans d'attente, ça suffit!»

20 ans après ce qui fut alors la plus grande manifestation de personnes handicapées en Suisse, AGILE.CH organise avec ses organisations membres et ses partenaires une nouvelle manifestation d'ampleur le 17 mars 2018 à Berne. Notre intention est de montrer ce qui a été accompli au cours de ces 20 dernières années et de présenter l'égalité que propose aujourd'hui la Suisse aux personnes en situation de handicap. Les lourdes tâches préparatoires ont commencé dès la fin de l'été 2017.

...via tous les canaux...

Une communication intense et actuelle par le biais du site Internet et de Facebook est devenue naturelle pour AGILE.CH. Via les réseaux sociaux, nous touchons rapidement et facilement de nombreuses personnes, comme en attestent les nombreuses visites, le taux de « Like » et le partage des contenus sur Facebook ainsi que les statistiques du site Internet. Avec plus de 160 000 pages consultées, nous avons battu le record de l'année dernière !

En 2017, AGILE.CH a diffusé 12 communiqués de presse en allemand et en français, publié 28 autres articles sur son site Internet et posté d'innombrables contributions et commentaires sur Facebook. Notre persévérance a notamment été récompensée par les 55 journalistes qui nous ont sollicités pour des questions tant techniques que pratiques, ou pour obtenir des références dans le cadre de leurs articles, reportages radio ou émissions télévisées. Les thèmes abordés en 2017 étaient la participation et l'inclusion – également dans le secteur culturel, la politique nationale du handicap, la procréation médicalement assistée, les prestations complémentaires, l'assurance-invalidité, la révision de la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) et la surveillance des assurés, la participation politique des personnes en situation de handicap, l'accessibilité dans les transports publics ainsi que des questions d'ordre général sur l'égalité. 2017 fut une année intense, qui a beaucoup exigé de nos collègues de la communication. Bien avancée, la refonte du site Internet d'AGILE.CH doit cependant être peaufinée avant d'être mise en ligne en 2018.

...et dans la revue

La revue spécialisée « Handicap & politique » figure parmi nos supports de communication les plus importants et renommés. Fil rouge de notre communication, elle expose avec rigueur les positions d'AGILE.CH. Au cours de l'année passée, nous avons à nouveau publié quatre numéros en ligne sur des sujets d'actualité.

« Les femmes avec handicap au pouvoir ! ». À l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars, nous avons consacré le premier numéro de « Handicap & politique » aux femmes qui souffrent régulièrement de discrimination du fait d'un handicap, dans l'indifférence totale.

Les handicaps invisibles, généralement imperceptibles, sont de ce fait méconnus et donc non reconnus. Les personnes concernées sont stigmatisées et considérées comme simulatrices et abuseuses. L'exclusion sociale et professionnelle, l'indigence voire des traitements inhumains les menacent. Avec notre deuxième numéro intitulé « Handicaps invisibles: malédiction ou bénédiction ? », nous avons souhaité rendre visibles les handicaps invisibles.

Les personnes en situation de handicap ont le droit de travailler. Une personne qui, en raison de son handicap, a besoin d'aide dans le cadre de son activité professionnelle a droit à une assistance au travail. C'est une solution efficace pour combattre la discrimination des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. Tout est merveilleux – enfin, à première vue seulement. Le numéro automnal de « Handicap & politique », intitulé « Assistance au travail: obtenir de l'aide est un droit », a scruté de près la question.

La liste des infirmités congénitales doit être actualisée dans le cadre de la 7e révision de l'AI. Comment doit intervenir cette actualisation ? Qui y gagne, qui y perd ? Les personnes en situation de handicap ont-elles leur mot à dire ? Le cas échéant, de quelle manière ? Autant de questions sur lesquelles nous nous sommes penchés dans le quatrième numéro, « L'actualisation de la liste des infirmités congénitales ».

L'équipe de rédaction se réjouit toujours que ses articles soient repris par diverses publications, bien entendu lorsque la source est mentionnée. Pour AGILE.CH, c'est une reconnaissance et une confirmation dans son rôle de diffuseur d'informations d'actualité de qualité, et de réflexions de fond qui font référence.

Chiffres clés

Communiqués de presse	12
Autres articles sur le site Internet	28
Contacts avec les médias	55
Nombre de visites sur le site Internet	37 170
Pages consultées sur le site Internet	160 000
Info aux membres (internes)	4
Numéros de la revue en ligne « Handicap & politique »	4
Séminaires, workshops, projets, réunions, conseil	40

► Secrétariat romand : une passerelle

20|21

«Une passerelle est un ouvrage destiné à franchir des obstacles au moyen de conduites véhiculant un fluide». Cette définition convient bien au secrétariat romand d'AGILE.CH. Les obstacles se rapportent en effet aussi bien au handicap que parfois à la langue, à la culture ou au contexte de minorité. Quant au fluide, il est notre substance : promouvoir l'entraide des personnes handicapées, défendre leurs intérêts, les mobiliser pour rester une force politique et œuvrer ensemble pour l'égalité.

Le secrétariat romand d'AGILE.CH incarne la faitière en Suisse occidentale et répercute sur l'autre rive de la Sarine les attentes et spécificités propres à cette région. Qu'il s'agisse des liens avec les organisations membres, des contacts avec les gens de médias et les parlementaires, des informations fournies par courriel ou téléphone depuis le secrétariat central, les activités du secrétariat romand attestent du rayonnement d'AGILE.CH sur l'ensemble du territoire national.

Faire connaître les projets romands

La secrétaire romande rencontre régulièrement les représentants des organisations membres d'AGILE.CH et participe à leurs assemblées annuelles. Les contacts et échanges se font aussi par téléphone ou par courriel, AGILE.CH étant sollicitée comme pôle de compétences dans différents domaines liés au handicap. A l'inverse, nos membres nous fournissent des exemples tirés de leur pratique, qui étayent nos interventions politiques, puisque « jamais rien n'est fait sur nous sans nous ».

En 2017, les protagonistes du projet de réseau handicap des Hôpitaux Universitaires de Genève sont venues le présenter lors de l'Assemblée des délégués d'AGILE.CH. Ce projet qui a pour objectif d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier, a suscité un vif intérêt auprès des participants de Suisse alémanique. Puisse-t-il y « faire des petits » !

Promouvoir la participation dans sa propre région

La secrétaire romande a organisé un cours de lobbying et défense des intérêts qui a réuni une dizaine de participants au Palais fédéral, durant la session d'automne. Ce fut l'occasion de s'entretenir avec le Conseiller Yannick Buttet. Suite à ce « questions-réponses », Denis Maret, membre du comité d'AGILE.CH, handicapé de la vue et membre du législatif de sa commune valaisanne, a expliqué aux participants comment aborder les parlementaires communaux et cantonaux, afin de leur transmettre des demandes et propositions visant à améliorer l'autonomie et la qualité de vie de leurs administrés en situation de handicap.

Les mots sont trompeurs, en français aussi

Après le succès de la brochure « Sprache ist verräterisch » en 2016, AGILE.CH l'a adaptée à la culture et à la langue françaises. Sortie fin 2017, cet opuscule promeut l'usage d'un langage non discriminatoire envers les personnes en situation de handicap.

...et d'autres mots sont nécessaires

Avant de parler de handicap, d'incapacité ou d'invalidité, il convient de situer la « normalité » et de repenser notre manière de vivre ensemble. Tel était le thème d'une Journée d'étude organisée par la Haute école de travail social et de la santé, EESP, et la Haute Ecole de santé Vaud HESAV en novembre 2017, à laquelle la secrétaire romande a participé en compagnie de personnes concernées. Les ponts entre monde académique et réalité des personnes handicapées ne sont pas à négliger, chacun étant expert à sa manière.

Interculturalité horizontale

La revue spécialisée trimestrielle « Handicap & politique », dont la secrétaire romande est corédactrice, est un des principaux supports d'information d'AGILE.CH. Les articles sont écrits dans les deux langues en parfaite synergie, puis réciproquement traduits. Une autre sorte de passerelle...

Forum romand de politique sociale

Les Forums romands de politique sociale (ou « forpolsocs ») stimulent les échanges et sont un excellent moyen de prendre la température de la base. Ils se déroulent à l'Espace Dickens à Lausanne, endroit convivial et accessible. Présidés par Denis Maret, les forums invitent des spécialistes à présenter des thèmes d'actualité touchant aux assurances sociales ou à l'égalité, pour créer le débat. Il est important de rassembler des personnes dont les intérêts ne convergent pas toujours au premier abord, pour créer un dénominateur commun et encourager la solidarité, au-delà des groupes de handicaps, des générations et des régions.

Thèmes et intervenants aux « forpolsoc » 2017 :

- 13.02. : Réforme de la Loi sur les prestations complémentaires :
enjeux et conséquences pour les assurés
Ursula Schaffner, resp. politique sociale et représentation des intérêts, AGILE.CH
- 16.05. : Contribution d'assistance : bilan et perspectives
Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique, AGILE.CH
- 04.09. : Les personnes handicapées votent et sont éligibles
Luc Recordon, avocat, ancien Conseiller aux Etats

Le contact avec les parlementaires

Sensibiliser les membres de l'Assemblée fédérale aux besoins spécifiques des personnes handicapées est un défi considérable. Cela nécessite de rendre les parlementaires attentifs à l'impact de certaines de leurs décisions, notamment budgétaires, sur les personnes avec handicap.

Si les contacts sont cordiaux, la sensibilité aux besoins spécifiques des personnes handicapées n'est pas particulièrement marquée parmi les romands de la majorité bourgeoise sous la coupole. En 2017, nos efforts ont principalement porté sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020, la réforme des prestations complémentaires et la révision de la Loi sur la partie générale des assurances sociales. Lorsqu'on décide en effet une coupe de quelques millions dans les prestations sociales, il est important de leur expliquer, exemples à l'appui, comment cela se traduit dans le porte-monnaie d'un rentier AI qui touche des prestations complémentaires.

Collaborer entre associations

La secrétaire romande participe au sous-groupe de travail formé de Inclusion handicap et Pro Infirmis, chargé de coordonner la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre. A ce titre, elle a rédigé l'appel lancé en 2017 par la Présidente de la Confédération Doris Leuthard.

► 40 organisations membres + secrétariat central = AGILE.CH

24|25

AGILE.CH repose sur une large base de 40 organisations membres qui s'engagent en faveur des personnes atteintes de toutes sortes de handicaps et sont dirigées par les personnes concernées. L'association faitière s'investit pour la participation et l'inclusion des personnes avec handicaps et représente leurs intérêts.

En 2017, AGILE.CH a déployé ses activités dans les mêmes domaines que l'année précédente. Le positionnement de l'entraide, la participation et l'égalité des personnes avec handicap ainsi que la quête de l'inclusion ont été placés au centre des activités. Cela correspond à la « stratégie pour les années 2016–2018 » que le Comité d'AGILE.CH a développé à l'automne 2015.

Les instances d'AGILE.CH sont motivées

Le 29 avril 2017, l'Assemblée des délégués s'est consacrée, dans son volet de politique sociale, au thème « Hôpital sans barrière pour les personnes en situation de handicap ! ». Anne-Chantal Héritier Barras et Séverine Lalive Raemy ont présenté le « Réseau handicap » des hôpitaux universitaires de Genève HUG). Ce projet unique en Suisse tient compte des besoins spécifiques des patientes et patients en situation de handicap. Puis, au cours d'une table ronde, le Dr Florian Suter, spécialiste en médecine interne générale, et Cornelia Nater, Présidente de l'association Cérébral Berne, ont étudié les réalités d'une journée à l'hôpital. S'en est suivie une discussion passionnante avec le public. Dans la partie statutaire de l'Assemblée des délégués, des élections étaient à l'ordre du jour : deux postes vacants depuis 2016 étaient à pourvoir au sein du Comité. Ont été élus Francesco L. Bertoli, Président de Behindertenforum Basel, et Hanno Thomann, membre de FRAGILE Suisse.

La Conférence des Présidentes et Présidents qui s'est réunie le 11 novembre 2017 était consacrée au thème de: «L'Actualisation de la liste des infirmités congénitales: qui impose ses intérêts?». Esther Neiditsch, responsable de la mise en œuvre du projet « Concept national maladies rares », et Christina Fasser, Vice-Présidente ProRaris et Présidente Retina International, ont donné l'impulse. Lors d'un entretien, Stéphanie Fidanza, Vice-Présidente de l'ASRIMM, a présenté la réalité d'une personne concernée. Trois groupes de travail ont ensuite débattu de l'influence que peuvent exercer les personnes handicapées sur l'actualisation de la liste des handicaps et maladies présents à la naissance, et les actions possibles des organisations. Le secrétariat général se chargera de la mise en œuvre des résultats de ces débats en 2018.

Le comité a tenu quatre séances et une retraite d'un jour. Il s'est notamment penché sur des thèmes importants comme la 7e révision de l'AI, la réforme de la LPC, la réforme de la LPGA, PV 2020 et le rapport final sur la contribution d'assistance.

Les fondements de l'association

En 2017, AGILE.CH a de nouveau siégé au « groupe d'échange d'expériences art.74 ». Le groupe traite de questions tirées de la pratique qui résultent de la mise en œuvre de la « circulaire sur les contributions versées aux organisations privées d'aide aux personnes handicapées ». Il a pour objectif de clarifier celles-ci et d'élaborer des solutions en concertation avec l'Office fédéral des assurances sociales. En 2017, le groupe d'accompagnement art. 74 a par ailleurs commencé son travail pour préparer la période 2020–2023 du contrat de prestations. AGILE.CH dispose d'un siège dans cette instance. En tant qu'association faitière, AGILE.CH accorde une très grande importance au dialogue avec ses organisations membres et les autres organisations actives dans le domaine du handicap. C'est pourquoi les membres du comité et les membres de la direction ont assisté en 2017 aux assemblées des délégués de dix-huit organisations membres et de cinq organisations amies. Pour diffuser les informations relatives aux affaires en cours et aux thèmes actuels, AGILE.CH a adressé quatre lettres d'informations à ses organisations membres.

► Sous le signe de la consolidation

26|27

Pour le secrétariat général d'AGILE.CH, 2017 fut à nouveau une année très active et pleine de défis à relever. Et à nouveau, nous constatons qu'en dépit de ressources en personnel plutôt modestes, nous parvenons à nos buts.

« L'entreprise de services Secrétariat général » est connue comme pôle d'information à disposition de toute personne à la recherche de conseils. Chaque jour apporte son lot de demandes les plus variées, transmises par téléphone ou par courrier. « J'aimerais suivre une formation d'assistante pour personnes aveugles et sourdes. Pouvez-vous m'indiquer où me renseigner? » « Mon épouse est en fauteuil roulant et j'ai fait construire un ascenseur dans notre villa. Ais-je droit à des subventions pour cela? », « Existe-t-il des directives indiquant, par type de handicap, les suppléments en temps auxquels on a droit pour passer des examens? », « Comme je prends des médicaments, je ne peux me déplacer qu'en transports publics. L'abonnement mensuel me coûte 220 francs. Pouvez-vous me verser une aide financière? Pas de problème: vous pouvez la verser en une ou deux tranches ». (Cher Monsieur A, cela n'est malheureusement pas possible. En tant que faïtière d'organisations d'entraide pour personnes handicapées, nous avons d'autres missions). En 2017, la palette des sujets et demandes a été, encore une fois, très large.

Contrat de prestations avec l'OFAS

Le contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est la principale source de financement d'AGILE.CH. Par conséquent, le secrétariat général veille scrupuleusement au respect des conditions contractuelles.

Une autre tâche importante en 2017 fut l'encadrement et le contrôle de neuf organisations membres: des contrats de sous-traitance ont été établis avec APHS, avanti donne, Behindertenforum Basel, Swiss PKU, Equilibrium, IVB, SHG, SNFV et VASK.

Stratégie

La stratégie d'AGILE.CH est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle s'applique jusqu'à la fin du contrat de prestation en cours, à savoir fin 2018. La stratégie définit les domaines d'activités prioritaires pour AGILE.CH: la formation de l'opinion, la représentation des intérêts et le lobbying, la sécurité sociale, le renforcement de l'entraide et l'égalité vécue. Elle est non seulement importante pour le positionnement d'AGILE.CH mais nous démarque aussi plus clairement d'Inclusion Handicap.

Structure du personnel

AGILE.CH adhère au principe de privilégier l'engagement, à qualifications égales, de collaboratrices et de collaborateurs concernés par la question du handicap. Presque la moitié des 550 pourcents de taux d'activité, soit 250 pourcents, sont occupés par des personnes concernées. Les 300 pourcents restants sont occupés par des proches de personnes handicapées.

Chiffres clés

Nombre de collaboratrices/-teurs travaillant à temps partiel	10
Total des pourcentages de postes de travail	550
Nombre de collaboratrices/-teurs en situation de handicap	5
Pourcentage des collaboratrices/-teurs en situation de handicap	250
Nombre de collaboratrices/-teurs travaillant sur une base horaire	5
Heures travaillées par ces collaboratrices/teurs	300

► Recherche de fonds : une affaire de plus en plus épineuse

28|29

Deux fois par an, AGILE.CH adresse un appel aux dons à environ 78 000 donateurs et donatrices potentiels dans toute la Suisse. Comme l'année précédente, il a été difficile en 2017 de se maintenir sur un marché des dons très disputé. En outre, AGILE.CH maintient les mesures mises en place pour un meilleur positionnement.

En 2017, AGILE.CH a reçu des dons pour un montant total de CHF 141 696.93, soit une légère baisse d'environ CHF 200 par rapport à l'année précédente. Constat réjouissant : avec CHF 40 313.08, les « dons divers », c'est-à-dire les versements spontanés qui ne sont pas le fruit de recherches ciblées, sont importants cette année encore (CHF 33 147.14 en 2016). En revanche, l'appel aux dons a rapporté environ CHF 7000 de moins qu'en 2016. 25 324 donateurs potentiels ont reçu un appel au printemps, et 52 000 en automne.

Tendance générale au recul des dons

De nombreuses organisations suisses réputées enregistrent depuis longtemps, et plus particulièrement en 2017, un recul des dons. Mais AGILE.CH ne peut se satisfaire du constat d'être « en si bonne compagnie ». Le fait est que bon nombre de Suisses sont fatigués de trouver quasiment tous les jours des « appels à l'aide » dans leur boîte aux lettres. C'est la raison pour laquelle AGILE.CH doit poursuivre ses efforts pour ne pas seulement envoyer des mailings classiques, mais sortir des sentiers battus afin d'obtenir des fonds. Les mesures introduites l'année dernière ont en outre fait leurs preuves : des lettres de remerciement sont envoyées pour les dons dès CHF 100 et les attestations fiscales sont adressées à l'ensemble des donatrices et donateurs en janvier. À l'envoi de ces attestations est joint un bulletin de versement, ce qui a contribué à une nette augmentation des « dons divers » en 2017 également.

Le montant total des dons a certes diminué de quelques milliers de francs par rapport à 2016, de même que le taux de réponse qui tombe à 2,81 % (contre 3,32 % en 2016). Un constat positif s'impose néanmoins : le montant moyen des dons s'élève désormais à CHF 36.50, un chiffre supérieur à la moyenne de l'année précédente (CHF 34 en 2016). D'autres mesures visant à faire progresser les dons seront examinées en 2018.

Sensibilisation

Les donateurs et donatrices d'AGILE.CH ont en général plus de 60 ans. Des personnes qui verront par conséquent tôt ou tard leur santé s'altérer, et seront confrontées à des limitations physiques. Il faut souligner que de nombreuses personnes âgées considèrent ces déficiences comme « aléas de la vieillesse » et ne se reconnaissent pas comme étant handicapées au strict sens du terme. C'est pourquoi, par sa recherche de fonds, AGILE.CH peut et doit déployer des activités de sensibilisation : le handicap fait partie de la vie, tout comme de la vieillesse. Et on ne risque pas de prêcher dans le désert, puisque les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique font état de 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse.

AGILE.CH tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui l'ont soutenue par des dons généreux ou modestes en 2017. Nous comptons toujours sur votre soutien !

Chiffres clés

Nombre d'appels aux dons envoyés en 2017	77 324
Nombre de donatrices et donateurs en 2017	2 384
Taux d'encaissement	2,81 %
Montant récolté suite à l'appel aux dons en 2017	94 083.85 CHF
Dons individuels provenant de fondations et de particuliers en 2017	40 313.08 CHF
Dons affectés en 2017	7 300.00 CHF

► Les efforts d'économie se poursuivent

30|31

Après avoir été en mesure de clôturer ses comptes 2016 avec un «zéro rouge», AGILE.CH retrouve enfin, en 2017, un «zéro noir».

En 2014 et 2015, AGILE.CH a dû maîtriser d'importants déficits. L'année dernière, nous étions certes encore en zone rouge, mais bien moins que les années précédentes. En 2017, les comptes font leur grand retour dans le positif, avec un résultat de 13 534.98 CHF. Ceci est d'autant plus réjouissant qu'une perte de 6 430 CHF était prévue au budget.

Recettes en légère baisse, mais aussi moins de dépenses

Le résultat de l'exercice se situe pratiquement au même niveau que celui de l'année dernière, en dépit de l'annulation de la Journée de l'égalité 2017 et d'un produit des appels de dons en-dessous des attentes. Il n'en demeure pas moins que le total des recettes émanant de la recherche de fonds est presque identique à celui de 2016, grâce à des dons affectés et spontanés.

Ce résultat annuel positif est également le fruit de mesures d'économie drastiques dans tous les domaines, ainsi qu'à l'attitude parcimonieuse de toutes les collaboratrices et du collaborateur. Grâce à eux, presque tous les postes de dépenses sont inférieurs au budget.

Et maintenant ?

Il ne fut pas aisé de réaliser ce modeste bénéfice. Les efforts d'économie et la prudence par rapport aux dépenses seront maintenus ces prochaines années. De même, la recherche de nouvelles sources de financement et de moyens d'améliorer le produit des recherches de fonds doivent se perpétuer. AGILE.CH ne comptera pas à l'avenir sur ses réserves, bien qu'encore substantielles.

Normes comptables et système de contrôle interne

Les comptes annuels d'AGILE.CH sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

En outre, tant l'analyse des risques que les mesures et les activités du système de contrôle interne (SCI) sont adaptées à la taille, aux structures et à l'organisation d'AGILE.CH. AGILE.CH travaille avec les outils de contrôle de qualité stratégique, de planification stratégique, de planification pluriannuelle et annuelle, de planification financière, de budget et de contrôle budgétaire, de comptabilité analytique et des rapports réguliers au Comité.

Chiffres clés

Actifs 2017	CHF	965 357.04
Résultat financier 2017	CHF	1 560.65
Résultat extraordinaire	CHF	12 246.10
Passifs 2017	CHF	-965 628.81
Résultat de l'exercice 2017	CHF	13 534.98

► Bilan

	31.12.2017 en CHF	31.12.2016 en CHF
Actifs		
Liquidités (caisse, comptes postaux, banque) ¹	1 135 091.71	1 086 576.15
Créances (y. c. avoirs de l'impôt anticipé) ²	596.43	1 791.40
Régularisation des actifs	18 345.48	14 652.80
Fonds de roulement	1 154 033.62	1 103 020.35
Obligations (valeur courante)	50 000.00	100 000.00
Placements financiers ³	50 000.00	100 000.00
Machines de bureau, informatique et équipement	1.00	0.00
Capitaux immobilisés ⁴	1.00	0.00
Total actifs	1 204 034.62	1 203 020.35
Passifs		
Dettes	-5 560.24	-6 380.95
Régularisation des passifs	-28 800.00	-40 500.00
Total des dettes à court terme	-34 360.24	-46 880.95
Fonds formation	-46 724.25	-46 724.25
Total des fonds affectés	-46 724.25	-46 724.25
Fonds secrétariat général ⁵	-6 4091.52	-50 556.54
Fonds projets ⁶	-495 904.11	-495 904.11
Fonds libres	-559 995.63	-546 460.65
Capital libre généré au 31.12 de l'année précédente	-562 954.50	-562 954.50
Bénéfices/pertes de l'exercice	0.00	0.00
Total du capital libre généré	-562 954.50	-562 954.50
Total du capital de l'organisation	-1 122 950.13	-1 109 415.15
Total des passifs	-1 204 034.62	-1 203 020.35

¹ Liquidités: caisse, comptes postaux et bancaires

² Créances: avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions concernant l'impôt anticipé récupérable, CM AVS, CM LAA

³ Placements financiers: titres et obligations à leur valeur courante lors de la clôture du bilan

⁴ Capitaux immobilisés: inscrits au bilan au prix d'achat, après soustraction de l'amortissement. Limite d'activation: CHF 5 000. L'amortissement est linéaire tout au long de la période estimée d'utilisation.

⁵ Fonds secrétariat général: pour le financement d'acquisitions extraordinaires et de l'augmentation transitoire de postes. État au 1.1.2017: CHF 50 556.54. Attribution: CHF 13 534.98. État au 31.12.2017: CHF 64 091.52.

⁶ Fonds Projets: pour le financement des projets AGILE.CH. État au 1.1.2017: CHF 495 904.11. Ni utilisé, ni attribué. Situation au 31.12.2017 inchangée: CHF 495 904.11.

► Résultat de l'exercice comptable

	1.1.-31.12.2017 en CHF	1.1.-31.12.2016 en CHF
Produits		
Cotisation des membres ⁷	62 265.00	58 905.00
Contributions du contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ⁸	748 621.00	757 621.00
Contributions du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) ⁹	2 000.00	0.00
Recettes provenant de prestations et de projets ¹⁰	9 680.11	18 012.67
Recettes provenant de collectes ¹¹	94 083.85	101 846.70
Dons divers	47 613.08	40 077.14
Autres produits	1 094.00	1 277.60
Total des produits	965 357.04	977 740.11
Charges		
Activités de formation	-1 380.00	0.00
Communication	-13 732.46	-14 310.20
Politique sociale	-450.00	-397.15
Prestations de base promotion de l'entraide	-5 347.25	-5 532.05
Projets égalité et transports accessibles	-8 006.25	-12 765.75
Total prestations et projets¹²	-28 915.96	-33 005.15
Recherche de fonds	-118 124.63	-124 841.09
Frais de personnel¹³	-714 186.26	-699 519.70
Locaux	-49 152.25	-48 958.40
Acquisitions, entretien, réparations	-5 371.95	-5 101.20
Assurances, émoluments, taxes	-1 788.90	-1 825.35
Énergie et traitement des déchets	-876.55	-817.30
Matériel de bureau, littérature, téléphone, frais de ports, comptabilité	-25 135.01	-44 498.15
Total des charges administratives	-82 325.66	-101 200.40

⁷ Cotisations des membres : cotisations annuelles ordinaires des membres actifs et solidaires

⁸ Contributions OFAS : total CHF 1 322 051.00. Redistribution à 9 organisations : CHF 561 655.00. Contribution régulière à AGILE.CH : CHF 736 484.00. Indemnisation organisation faitière : CHF 239 12.00. Total des contributions à AGILE.CH : CHF 760 396.00

⁹ Contributions du BFEH : Paiement final du projet « Hautes écoles sans barrières »

¹⁰ Prestations et projets : cours, séminaires, mandats de formation, indemnités de séjours
¹¹ Recettes provenant de collectes : produit de deux campagnes de recherche de fonds auprès d'un public ciblé CHF 94 083.85

¹² Dépenses liées aux prestations et projets : décrites dans les chapitres correspondants du rapport annuel.

¹³ Frais de personnel : salaires, honoraires, défraitements, frais divers. Obligations de prévoyance : toutes les collaboratrices/-teurs qui atteignent le salaire minimum LPP sont assurés auprès de la caisse de pension Previs.

Charges de l'association ¹⁴	-22 077.30	-25 336.45
Amortissements	0.00	-4 486.15
Total des frais d'exploitation	-965 628.81	-988 388.94
Résultat d'exploitation	-272.77	-10 648.83
Produit financier	1 713.50	2 922.35
Charges financières	-152.85	-522.07
Résultat financier ¹⁵	1 560.65	2 400.28
Produit extraordinaire ¹⁶	12 246.10	414.00
Résultat annuel avant attributions	13 534.98	-7 834.55
Attribution aux fonds libres ¹⁷	13 534.98	0.00
Prélèvement de fonds libres	0.00	7 834.55
Résultat annuel après attributions	0.00	0.00

Mouvements de fonds 2017

	Attribution 2017	Utilisation 2017	Attribution 2016	Utilisation 2016
Fonds formation	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds secrétariat général	13 534.98	0.00	0.00	7 834.55
Fonds projets	0.00	0.00	0.00	7 145.20

¹⁴ Dépenses de l'association : montant total de toutes les rémunérations du comité et de la direction/avoirs et obligations familiales. Comité : CHF 882.20. Salaires de la direction : CHF 421 782.00 brut. Parties liées : aucun engagement ni obligation financière au moment du bilan.

¹⁵ Résultat financier : a baissé en raison de la baisse des intérêts ; les dépenses liées aux frais bancaires ont baissé.

¹⁶ Produit extraordinaire : remboursement de la taxe sur le CO₂; montant complémentaire de l'OFAS.

¹⁷ Cf. bilan, note 5)

► Rapport de Révision

Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
à l'intention de l'Assemblée des délégués

d'AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

3008 Berne

En qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, calcul de la variation du capital et annexe au compte de résultat) de l'association AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21 et aux dispositions légales incombe au Comité, alors que notre mission consiste à vérifier et à évaluer ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas l'objet de notre vérification.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous amenant à conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image vraiment fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives de Swiss GAAP RPC 21 et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

36|37

FIDURIA

FIDURIA SA

 Mitglied von EXPERTsuisse



Patrick Glauser
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Rolf Mauerhofer
Expert-réviseur agréé

Berne, le 8 février 2018

► Reliée à un réseau

AGILE.CH dispose d'un vaste réseau. Grâce à ces interconnexions de réseautage, AGILE.CH est en mesure de défendre les intérêts de ses organisations membres et des personnes handicapées de manière ciblée et efficace.

Dans le cadre de ses prestations et offres, AGILE.CH collabore étroitement avec bon nombre d'organisations de personnes handicapées, d'associations et de bureaux spécialisés, d'institutions, de Hautes écoles, de partis et d'organisations politiques.

En 2017, AGILE.CH est intervenue, en tant que membre ou partenaire dans les organismes et organisations suivants:

- Groupes de travail d'Inclusion Handicap: Convention de l'ONU pour le droit des personnes handicapées/politique nationale du handicap; assurances sociales; contribution d'assistance. AGILE.CH a siégé dans ces groupes de travail.
- Profil-Travail & Handicap: AGILE.CH disposait d'un siège au Conseil de fondation.
- Mobility International Schweiz (MIS): AGILE.CH disposait d'un siège au comité.
- Groupe de travail Journée internationale des personnes handicapées: AGILE.CH était membre du groupe de travail.
- Groupe d'accompagnement art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE.CH était membre du groupe d'accompagnement.
- Groupe d'échange art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE.CH était membre du groupe d'échange.

Par ailleurs, AGILE.CH travaille en réseau avec les instances et organisations suivantes, sans pour autant collaborer régulièrement avec elles :

- ▶ Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA)
- ▶ Fondation pour un environnement architectural adapté
- ▶ Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- ▶ Humanrights.ch

► Organisations membres

AGILE.CH réunit sous son toit 29 membres actifs et 11 membres solidaires :

Membres actifs

- a capella fondation, www.a-capella.ch
- APhS–Aide suisse contre la peur et la panique, www.aphs.ch
- ASRIMM–Association Suisse Romande intervenant contre les maladies neuro-musculaires, www.asrim.ch
- avanti donne–Point de contact pour femmes et jeunes filles handicapées, www.avantidonne.ch
- Behindertenforum–Dachorganisation der Behinderten-Selbsthilfe in der Region Basel, www.behindertenforum.ch
- CAB–Action Caritas Suisse des Aveugles, www.cab-org.ch
- ELA Schweiz–Association européenne contre les leucodystrophies, www.ela-asso.ch
- Equilibrium–Verein zur Bewältigung von Depressionen, www.depressionen.ch
- FRAGILE Suisse–Association suisse pour les traumatisés cranio-cérébraux, www.fragile.ch
- GRAAP–Association Groupe d'accueil et d'action psychiatrique, www.graap.ch

- ▶ HiKi–Association d’aide aux enfants traumatisés crânio-cérébraux, www.hiki.ch
- ▶ inclusione handicap ticino, www.inclusione-andicap-ticino.ch
- ▶ Invalidenverein Winterthur
- ▶ IVB – Behindertenselbsthilfe beider Basel, www.ivb.ch
- ▶ PINOCCHIO – Kontaktstelle für Eltern mit Kindern ohne Finger/Hand/Arm, www.pinocchio.ch
- ▶ USA/SBb – Union suisse des aveugles, www.blind.ch
- ▶ FSA/SBV – Fédération suisse des aveugles et malvoyants, www.sbv-fsa.ch
- ▶ Association suisse pour les maladies musculaires, www.muskelgesellschaft.ch
- ▶ FSS/SGB – Fédération suisse des sourds, www.sgb-fss.ch

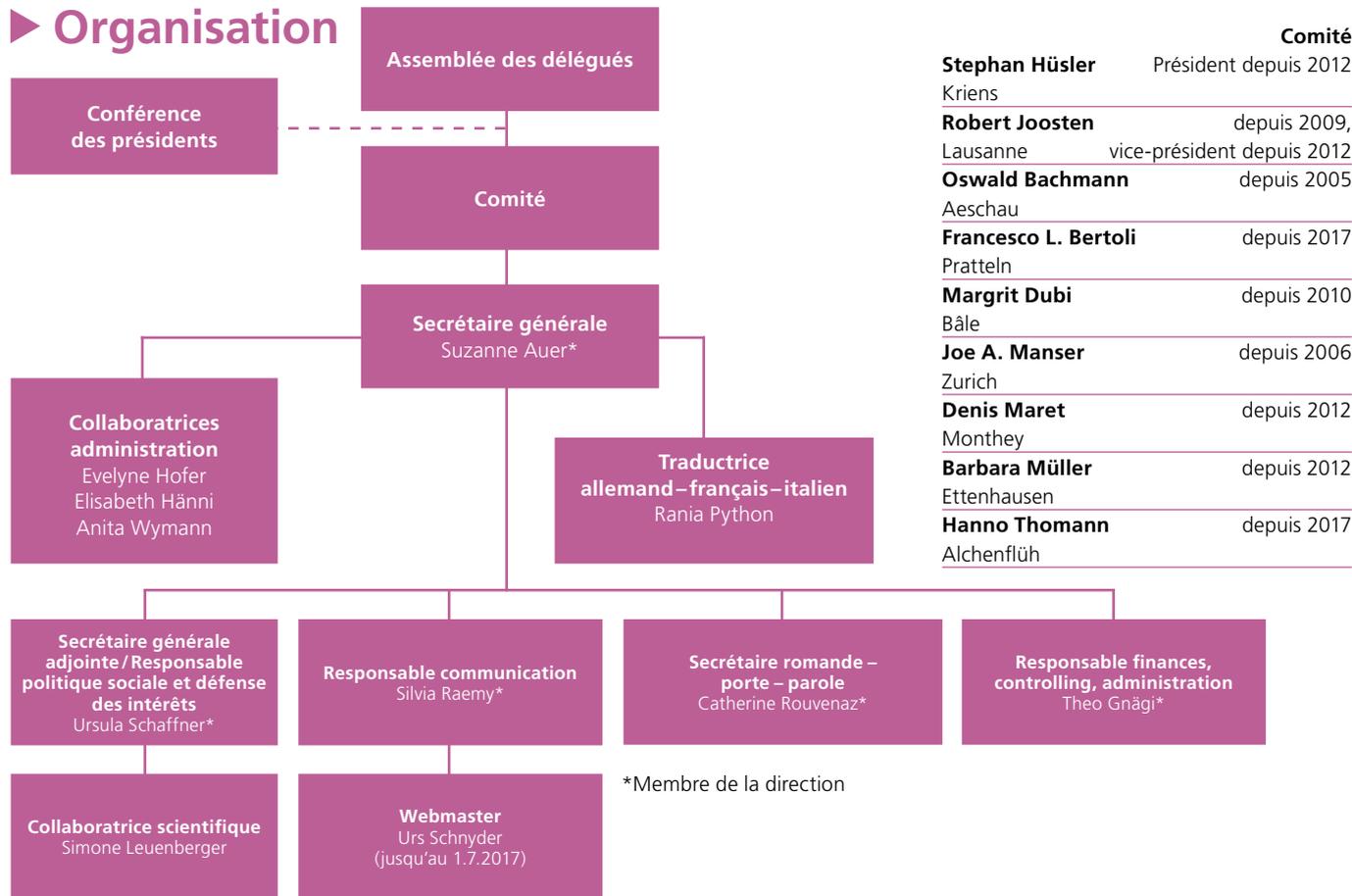
- ▶ ASH/SHG – Association suisse des hémophiles, www.shg.ch
- ▶ SSNA/SNaG – Société Suisse de Narcolepsie, www.narcolepsy.ch
- ▶ ASNF/SNFV – Association suisse de neurofibromatose, www.neurofibromatose.ch
- ▶ ASPr/SVG – Association Suisse des Paralysés, www.aspr-svg.ch
- ▶ ASOI/SVOI – Association Suisse de l’Ostéogenèse Imparfaite, www.svoi-asoi.ch
- ▶ Swiss PKU – Communauté d’intérêt suisse pour la phénylcétonurie et autres maladies congénitales du métabolisme des protéines, www.swisspku.ch

- ▶ Thurgauische Invalidenvereinigung
- ▶ VASK Schweiz – Association faïtière des proches des malades psychiques, www.vask.ch
- ▶ visoparents schweiz – Association suisse des parents d’enfants aveugles, malvoyants et polyhandicapés, www.visoparents.ch
- ▶ VKM – Association suisse des personnes de petite taille, www.kleinwuchs.ch

Membres solidaires

- ▶ aCHaf – Association Suisse de l'Ataxie de Friedreich, www.achaf.org
 - ▶ aphasie suisse – Association de personnes aphasiques, de leurs proches et de professionnels, www.aphasie.org
 - ▶ Bandar – Coopérative pour l'intégration des handicapés, www.bandar.ch
 - ▶ Cerebral – Association Cerebral Suisse, www.vereinigung-cerebral.ch
 - ▶ FéGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches, www.facebook.com/fegaph
 - ▶ insieme Zürcher Oberland, www.insiemezo.ch
 - ▶ pro audito schweiz – Organisation pour personnes malentendantes, www.pro-audio.ch
-
- ▶ Retina Suisse – Association d'entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire, de dégénérescence de la macula, du syndrome d'Usher et d'autres maladies dégénératives de la rétine, www.retina.ch
 - ▶ Association suisse de la maladie de Parkinson, www.parkinson.ch
 - ▶ SMCCV – Association suisse de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse, www.smccv.ch
 - ▶ touché.ch – Der Schmerzverband, www.touche.ch

► Organisation



Comité	
Stephan Hüsler Kriens	Président depuis 2012
Robert Joosten Lausanne	depuis 2009, vice-président depuis 2012
Oswald Bachmann Aeschau	depuis 2005
Francesco L. Bertoli Pratteln	depuis 2017
Margrit Dubi Bâle	depuis 2010
Joe A. Manser Zurich	depuis 2006
Denis Maret Monthey	depuis 2012
Barbara Müller Ettenhausen	depuis 2012
Hanno Thomann Alchenflüh	depuis 2017

*Membre de la direction

